



Technicien en constructions bois (H/F/X)

Construction - Travaux

Coordination et encadrement

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



D'un simple tas de branches vous voyiez déjà des structures de cabanes et tipis ? Vous aimez le bois mais aussi la construction ? Alors construisez les maisons et bardages de demain grâce à cette formation chevronnée !

Le Technicien et la Technicienne en constructions bois **élaborent, modélisent, réalisent et posent des structures et éléments de bâtiments en bois**. Charpentes, poutres, parois, parements ils créent et assemblent les différents éléments en atelier et sur chantier grâce aux diverses machines qu'ils maîtrisent. Ils veillent tout particulièrement à la sécurité et à la conformité des leurs ouvrages.

Au cours de cette formation de Coordination et d'Encadrement, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de Technicien en constructions bois :

Préparer les activités de construction et de montage : vous apprenez à contrôler les éléments de construction existants, à rédiger un bordereau des bois et autres matériaux, à identifier les opérations à effectuer sur le chantier et leur chronologie.

Gérer le stock des matériaux en atelier : vous serez amenés à transmettre au responsable les commandes à passer, à vérifier la disponibilité des matériaux, à les réceptionner et les stocker.

Organiser le poste de travail en atelier : vous développez les compétences nécessaires afin de préparer le poste de travail, les matériaux, l'outillage et les machines, pour réaliser vos tâches.

Effectuer les opérations de transformation du bois pour bâtiment en structure bois : en atelier ou sur chantier, vous examinez les pièces nécessaires au chantier que vous les dessinez, sur plan ou sur ordinateur ensuite. Vous configurez et vérifiez les machines et vous usinez les bois et les panneaux selon la technique d'usinage appropriée : mortaiser, tenonner, entailler, percer, défoncer, raboter, fraiser, scier...

Fabriquer les éléments structurels portants en atelier ou sur chantier : selon un ordre chronologique, vous organisez les opérations de fabrication. Vous apprenez à placer les éléments d'isolation et les barrières d'étanchéité, à assembler les pièces usinées suivant le plan d'exécution, à contrôler la conformité de l'ouvrage et l'exactitude de l'assemblage avec les plans.

Installer le chantier de montage d'un bâtiment en structure bois et charpente : vous apprenez à travailler sur chantier. Vous apprenez les techniques de préparation d'un chantier mais aussi de transport et de stockage des matériaux et outillages, sur chantier ou dans l'atelier. Vous participez à l'installation d'un accès approprié et sécurisé au chantier et au poste de travail.

Mettre en œuvre les éléments structurels portants sur chantier : vous développez les compétences nécessaires au placement des éléments structurels portants selon le plan d'exécution. Vous apprenez aussi à lier et fixer les différents éléments de structure. Vous apprenez aussi à contrôler la conformité du montage selon le plan d'exécution.

Mettre en œuvre les parements : vous apprenez à placer la structure portante du parement, à placer les éléments d'isolation thermique complémentaires, à placer les parements extérieurs, à appliquer les couches de finition du bois.

Assembler les éléments de structure : vous prenez connaissance des documents d'assemblage, assemblez les éléments en bois et contrôlez la conformité de l'ouvrage et l'exactitude de l'assemblage avec les plans.

Mettre en place les éléments de charpente : vous découvrez comment préparer la pose des éléments de charpente, comment placer ces éléments, traiter les surfaces et comment assurer l'étanchéité à l'eau et à l'air.

Les Techniciens en constructions bois maîtrisent également les activités de l'ouvrier qualifié « constructeur-monteur de bâtiment en structure bois ».

Alors si vous souhaitez un avenir professionnel robuste, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 500h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Fonction Critique » : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux offres d'emploi. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter d'une prime incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour adultes.

Débouché(s) métier(s)

Créer / Reprendre une entreprise

Technicien indépendant / Technicienne indépendante en constructions bois

Employé / Employée dans une société de construction (spécialisée)

Débouché(s) future(s) formation(s)

Entrepreneur en construction de bois (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-en-constructions-bois>)

Charpentier (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/charpentier>)

Technico-commercial pour le secteur de la construction (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/technico-commercial-pour-le-secteur-de-la-construction>)

Gestionnaire de chantier (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/gestionnaire-de-chantier>)

Point(s) fort(s)

Fonction critique (nombreux emplois + prime pour demandeurs d'emploi) Contact client Travail en équipe ou en autonomie

Travail en atelier et à l'extérieur

Finalité

Diplôme de Coordination et d'Encadrement homologué par la Communauté française

Aptitudes

Que ce soit en atelier ou sur le chantier, les techniciens en constructions bois doivent posséder plusieurs qualités :

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : architectes, clients, propriétaires, familles, travail d'équipe, fournisseurs...

Forme physique : le métier demande une bonne condition physique puisque vous pouvez être amené à manipuler des outils et objets lourds, vous travaillez debout et vous travaillez en extérieur sur le chantier, vous travaillez parfois en hauteur, vous avez un bon équilibre et n'êtes pas sujet au vertige.

Flexibilité : même si une routine est vite établie, il se peut que vous deviez intervenir parfois en urgence sur chantier. Vous êtes attentif aux délais de réalisation. Vous vous déplacez sur différents chantiers mais travaillez aussi depuis l'atelier.

Rigueur et discipline : vous placez des éléments essentiels au bâtiment puisque vous travaillez sur la structure même ainsi que sur les murs et parois. Vous veillez donc à ce que votre travail respecte bien les normes de sécurité et soit irréprochable. Vous réalisez les projets immobiliers de clients qui ont investi beaucoup. De plus, vous respectez les mesures relatives à votre propre sécurité sur le chantier.

Programme

1ère année : des dispenses peuvent être octroyées

- C33/5 Préparation des bois pour assemblage de base (20h)
- C33/5 Usinage et assemblage de base sans profilage (32h)
- C33/5 Evaluation cadre de base (EUAA1) (12h)
- C33/5 Approche des machines à commande numérique (8h)
- C33/5 Evaluation machine numérique (EUAA2) (4h)
- C33/5 Usinage et assemblage des bois et panneaux (24h)
- C33/5 Fabrication d'éléments structurels (20h)
- C33/5 Mise en place des éléments structurels sur chantier (20h)
- C33/5 Isolation, étanchéité à l'air et à l'eau, nœuds constructifs (8h)
- C33/5 Bardage (24h)

2ème année :

- C33/6 Esprit d'entreprendre et compétences entrepreneuriales (8h)
- C33/6 BIM, outils numériques & gestion de chantiers (4h)
- C33/6 Fonctionnement de l'entreprise de construction (60h)
- C33/6 Suivi et examen VCA de base (4h)
- C33/6 Conception assistée par ordinateur (24h)
- C33/6 Gestion de projets - Conception, exécution et fabrication d'éléments structurels (32h)
- C33/6 Techniques de rénovation énergétique (16h)
- C33/6 Tableur Excel et métrés appliqués (16h)
- C33/6 Technologie des ouvrages de charpente à versant (16h)
- C33/6 Façonnage et assemblage d'une ferme de charpente (24h)
- C33/6 Manutention et mise en œuvre des éléments de charpente (8h)
- C33/6 Evaluation ferme traditionnelle (16h)
- C33/6 Technologie des ouvrages de charpente avec raccords – Arêtiers - Pannes - Empannons (12h)
- C33/6 Façonnage et assemblage d'un raccord de versant (24h)
- C33/6 Evaluation raccords de versants (8h)

Des incitatifs pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, Embuild (<https://embuild.be/fr>) et Constructiv (<https://constructiv.be/fr-BE/>), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon propose également des incitatifs pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : la liste des formations concernées (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations>)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : la liste des formations concernées (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire>)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur notre actualité consacrée au Plan de reconstruction (<https://www.ifapme.be/reconstruction>).

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Libramont

Rue de la Scierie, 32 6800 Libramont

061 22 33 36

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 22h

Le vendredi : de 8h à 16h30

Le samedi : de 8h à 12h

/

lux@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.